

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/17/2019031165/justel>

Dossier numéro : 2019-12-17/01

Titre

17 DECEMBRE 2019. - Arrêté royal portant approbation du règlement de l'Autorité des services et marchés financiers du 30 septembre 2019 relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2019 page : 116351

Entrée en vigueur : 24-12-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement de l'Autorité des services et marchés financiers du 30 septembre 2019 relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle, annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Finances dans ses attributions, le ministre qui a l'Economie dans ses attributions et le ministre qui a les Pensions dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement de l'Autorité des services et marchés financiers relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle

(NOTE : pour le règlement, voir 2019-09-30/06)